



Un plan lumière ambitieux et économe en énergie

Avec la récente mise en lumière de quatre ouvrages d'art et la rénovation de l'éclairage public des boulevards Sainte-Barbe et Alexandre III, la Ville poursuit la réalisation de son plan lumière. Confort, mise en valeur du patrimoine et développement durable en constituent les axes essentiels.

Les services municipaux ont entrepris la mise en lumière des passerelles des Douanes et du Pont-à-Curé, du pont Royal et de la mairie de Malo-les-Bains. Ces réalisations participent du plan lumière qui porte à la fois sur des ouvrages d'art (le château d'eau du Banc Vert ou la passerelle des Douanes), des édifices relevant du patrimoine historique (le beffroi, l'hôtel de ville, la petite chapelle ou

l'église Notre-Dame) ou des espaces publics (la place de l'Abbé Bonpain). Confié à l'architecte Louis Clair, ce plan veille à la cohérence globale des projets et fixe depuis juillet 1999 une feuille de route pour la mise en valeur du patrimoine bâti, végétal et industriel de Dunkerque. Ce travail d'embellissement par la lumière (d'environ 100 000 € par an) est relayé par la Communauté urbaine qui développe son

propre projet dans la ZAC du Grand Large et des bassins. Au-delà du patrimoine bâti, le plan lumière s'applique également aux espaces verts et jardins. Si, rue du Président Wilson ou place de la République, l'environnement végétal bénéficie déjà d'un habillage lumineux, demain, dans les parcs Coquelle et Malo actuellement en rénovation, des projecteurs viendront souligner les essences les plus nobles.

Un éclairage public modernisé

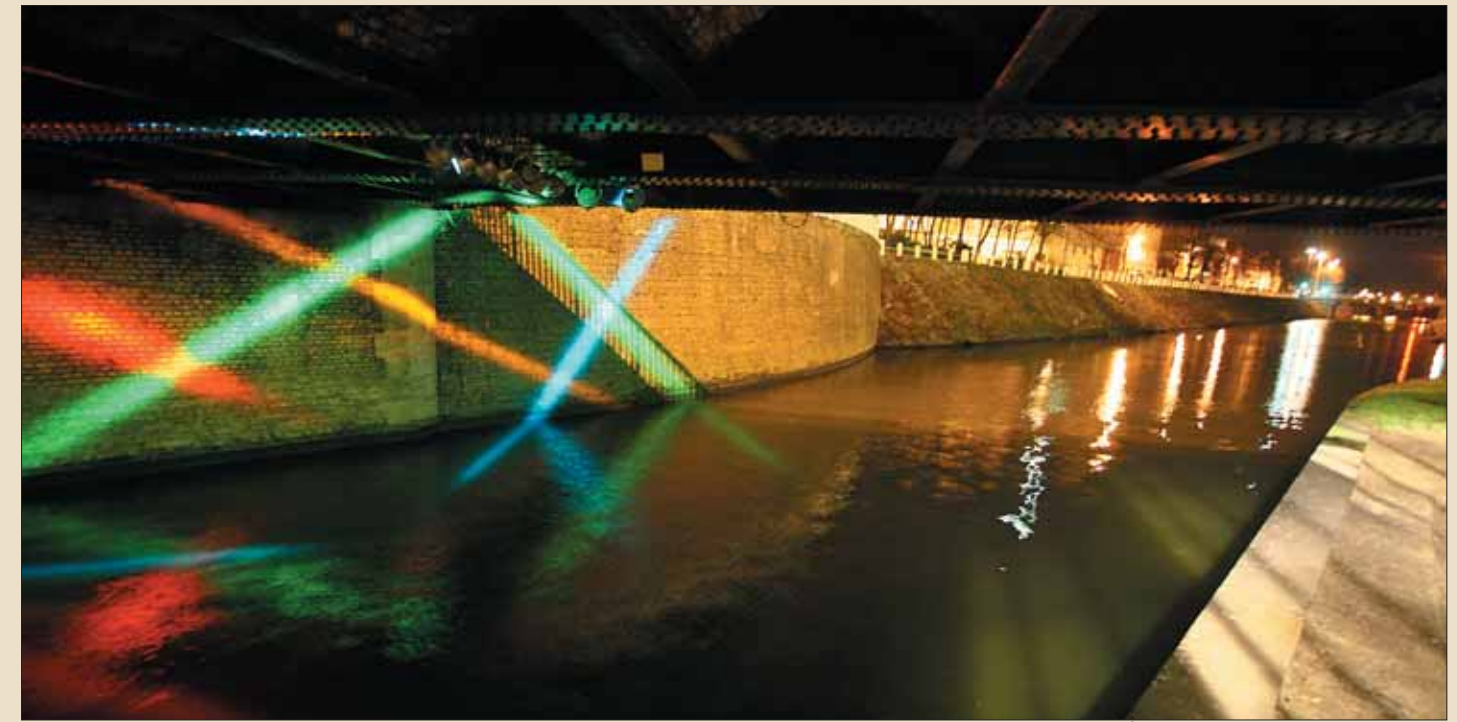
Mais au-delà de la mise en valeur du patrimoine, le plan lumière fixe les priorités en matière d'éclairage public. C'est ainsi que les équipes techniques s'efforcent d'établir le bilan d'installations parfois anciennes et qui nécessitent des travaux de maintenance ou d'entretien. Conformément aux normes de confort et de santé fixées par l'Association

Passerelle du Pont-à-Curé

Reliant Petite-Synthe à Saint-Pol-sur-Mer, la passerelle du Pont-à-Curé vient elle aussi d'être mise en lumière. Plus léger cette fois, le dispositif retenu fait appel à 2 projecteurs d'images, encore appelés projecteurs à canon, de teinte grise : de la rue du Pont-à-Curé, ceux-ci éclairent la passerelle sur un seul côté. Une réalisation d'un montant de 13 447 €.

Passerelle des Douanes

Depuis fin décembre, la mise en lumière de la passerelle des Douanes est le premier élément visible de la rénovation de la place du Palais de Justice et de ses abords. Le dispositif choisi recourt d'abord à des leds de couleur verte posés le long des montants de la passerelle, tandis que d'autres luminaires standard blanc froid courent plus bas, de chaque côté de la structure métallique. Le coût de cette réalisation s'élève à 53 919 €. Précisons que le projet de rénovation amendé par les habitants prévoit que la lumière se prolonge de la passerelle vers le centre de la place du Palais de Justice.



Pont Royal

Depuis début décembre, la mise en lumière du pont Royal entre Soubise et Basse Ville consiste en un maillage multicolore de faisceaux concentrés. Sous le pont lui-même, cet enchevêtrement de 9 projecteurs porte sur une hauteur de 6 à 8 mètres. L'effet lumineux ainsi créé est amplifié par les reflets dans l'eau. Le long des piles du pont, d'autres projecteurs linéaires de couleur ambre soulignent la structure de l'ouvrage d'art. Le coût du matériel utilisé pour cette mise en lumière s'élève à 20 754 €.

Hôtel de ville de Malo

Entrepris dans le cadre du centenaire de la mairie de Malo-les-Bains, les travaux de mise en lumière de l'hôtel de ville se sont achevés fin janvier, pour un coût de 130 000 €. La mise en scène lumineuse concerne les deux ailes et le fronton : 30 rampes de leds viennent lécher la structure de l'édifice, tandis que 32 projecteurs additionnels (16 encastrés dans le sol et 16 autres installés sur la façade) s'attachent à mettre en relief les détails architecturaux, motifs et blasons, qui émaillent le bâtiment. Dans la cour, 4 nouveaux mâts d'éclairage sont également prévus.



Économies d'énergie.....

À lumière équivalente et grâce à des aménagements nouveaux, on envisage dans les années à venir 30 à 40 % d'économies grâce :

- ◆ à un moins grand nombre de lampes supérieures à 100 W.
- ◆ à des ballastes électroniques,
- ◆ à une inter-distance un peu plus grande entre deux mâts, rendue possible par les déflecteurs intégrés des nouveaux luminaires,
- ◆ au remplacement sur le mobilier ancien des lampes ballon fluo par des lampes au sodium,
- ◆ à l'installation de variateurs de puissance dans les armoires existantes.

française de l'éclairage, Dunkerque s'adapte progressivement avec l'enfouissement des réseaux ou la mise à niveau de l'éclairage. Ainsi, chaque année, ce sont environ 600 000 € de travaux d'investissement qui sont dégagés pour l'éclairage public. En 2008, le plan lumière prévoit des interventions sur les dispositifs les plus anciens (mâts et luminaires) : les lampes seront changées et des variateurs installés. Devraient ainsi être traités la rue du 110° RI, les rues des Scieries,

du Fort-Louis, Cys, Reynaert, Rostand et Malo, ainsi que les abords de la mairie de quartier de Malo-les-Bains, de l'école Desinguez et du rond-point du Kruysbellaert.

12 000 points lumineux

Amortis sur trois ou quatre années grâce aux économies d'énergie qu'ils engendrent, ces nouveaux dispositifs s'accompagnent du remplacement des 50 armoires électriques les plus énergivores du territoire, au rythme de

10 par an. On consacre ainsi un budget d'entretien annuel d'environ 1,2 million d'euros sur une enveloppe globale (hors consommation électrique) d'environ 2 millions pour 12 000 points lumineux, y compris la mise en valeur du patrimoine et les illuminations de Noël.

Quant à la consommation d'électricité, elle s'élève aujourd'hui à près de 1 million d'euros pour un éclairage annuel de 4 150 heures, y compris les cinq semaines d'illumina-

tions de fin d'année. Grâce aux améliorations techniques apportées, cette facture devrait être réduite dans les années qui viennent d'environ 20 %. Jour après jour, confort, mise en valeur du patrimoine et développement durable apprennent à se conjuguer.

Le port poursuit sa marche en avant

Le port a établi pour la sixième année consécutive un nouveau record d'activité en atteignant 57,11 millions de tonnes, soit une progression de 1 % par rapport à 2006.

La compagnie NorfolkLine et ses trois ferries ultra-modernes ont été au rendez-vous avec une progression de 11 %. À raison de 12 départs quotidiens vers Douvres, le trafic roulier ne s'est jamais aussi bien porté avec le transit de 560 000 camions, d'autant de véhicules de tourisme et de quelque 2 millions de passagers et chauffeurs. Ce bond en avant transmanche, la progression globale des marchandises diverses et le bon niveau d'activité des minerais constituent les principales satisfactions de l'exercice 2007. Le port autonome compte bien poursuivre sur sa lancée malgré un terminal à conteneurs qui peine à décoller (voir encadré). « C'est une progression modeste, mais elle nous satisfait au vu des difficultés rencontrées l'an dernier, précise Jean-Claude Terrier, directeur général. Le trafic a progressé de 10 millions de tonnes tous les 5 ans. C'est un bon chiffre mais nous voulons faire mieux encore. » Le port entend également poursuivre son rééquilibrage des trafics en réduisant autant que faire se peut sa dépendance aux grands vracs (charbon, minerais) par une augmentation de ses marchandises diverses.

De nouveaux entrepôts au port ouest

Cette volonté d'aller de l'avant passe d'abord par une politique d'investissements offensive avec une enveloppe de 54,7 millions d'euros programmée en 2008. La première phase d'aménagement de la desserte ferroviaire dite du « Barreau de Saint-Georges » sera achevée cet été au port ouest. Elle se poursuivra ces prochaines années avec l'électrification de la voie puis son doublement. Des travaux importants de rénovation et d'extension seront également opérés au terminal à conteneurs, tandis que le quai de l'Escaut sera adapté pour offrir un meilleur service à la fois aux navires et aux barges. Des travaux similaires seront réalisés au quai



Le trafic roulier vers la Grande-Bretagne est en constante progression.

à pondéreux ouest et au terminal ferries pour faciliter l'accueil simultané de navires. Qui dit progression des marchandises diverses dit aussi montée en puissance de la logistique. Plus de 100 000 m² d'entrepôts sont déjà installés au port ouest près du terminal à conteneurs et des services rouliers vers la Grande-Bretagne. Ce développement se poursuivra cette année avec la mise en service au printemps d'un bâtiment de 20 000 m² à l'initiative de la Foncière Europe Logistique, en sachant qu'une unité de même taille est dans les cartons. Taillieu Logistique Nord entreprendra pour sa part la construction d'un ensemble de 3 200 m² avec un projet d'extension pour tripler les surfaces. La Chambre de commerce poursuivra quant à elle son action sur le site en construisant un nouveau bâtiment relais de 6 000 m² afin de

répondre dans les meilleurs délais aux sociétés souhaitant s'installer à Dunkerque. Ce fut le cas d'Omka qui a acheté un entrepôt de ce type et qui devrait générer cette année un flux de 2 500 conteneurs en assurant la distribution de conserves de thon en provenance de Côte d'Ivoire et de Madagascar. À moyen terme, le port autonome compte également assurer son développement par la création avec EDF d'un terminal méthanier soit sur le site du Clipon à Loon-Plage, soit sur celui des Huttes à Gravelines. Ce projet connaîtra une nouvelle étape en avril-mai avec le dépôt du projet modifié suite au débat public organisé lors du dernier trimestre 2007. Quant à la décision définitive de le faire ou de ne pas le faire, elle devrait intervenir à la mi-2009. ◆

Conteneurs : contre vents et marées

Le trafic des conteneurs est le vecteur numéro un de développement dans tous les ports du monde. À l'aube de l'année 2007, le port autonome avait toutes les raisons d'être optimiste quant aux perspectives de développement du terminal du quai de Flandre. L'accord conclu en bonne et due forme à l'automne de cette même année avec la société APMT, faisant de celle-ci l'actionnaire principal dudit terminal, avait de quoi susciter l'optimisme. En effet, filiale d'u-

ne des plus grandes compagnies maritimes mondiales (Maersk), APMT laissait entrevoir la possibilité de nouveaux trafics au port ouest. Au lieu de cela, le terminal allait subir un premier coup dur en août 2007 avec le cyclone Dean qui détruisit la totalité des bananeraies martiniquaises et la moitié de celles de Guadeloupe, réduisant d'un trait de plume toute possibilité de progression sur la desserte des Antilles assurée par les navires de la CMA-CGM. Avec une baisse de trafic de 4 %

(197 000 conteneurs traités), Dunkerque avait néanmoins bien limité les dégâts. C'était sans compter sur l'annonce de la compagnie Maersk qui abandonne ses escales régulières vers l'Asie et l'Afrique à compter de février-mars 2008. Malgré ces vicissitudes, le terminal et ses 44 hectares conservent suffisamment d'atouts pour rebondir et donc intéresser de nouveaux clients à l'image de la Méditerranéenne Shipping Company (MSC). Le 2^e armateur mondial a intro-

duit au printemps dernier une escale hebdomadaire avant d'ouvrir un bureau à Dunkerque. La recherche commerciale par le Port autonome de nouveaux chargeurs est donc toujours plus d'actualité. Quant à la CMA-CGM, partenaire « historique » du terminal, elle vient de lancer deux services hebdomadaires vers les ports marocains d'Agadir et de Casablanca.

1. Plus de 100 000 m² d'entrepôts sont déjà opérationnels au port ouest. © PAD

2. Augmenter les marchandises diverses pour rééquilibrer les trafics. © PAD

3. Une nouvelle ligne vers le Maroc au terminal conteneurs. © PAD





Musées

Une formation linguistique pour les agents d'accueil

En 2006, 5 à 8 % des 63 000 visiteurs qui sont venus au Lieu d'art et action contemporaine (LAAC) et au musée des Beaux-Arts étaient étrangers. Pour améliorer la qualité de service et mieux répondre aux attentes de cette clientèle, la Ville vient de mettre en place une formation linguistique à destination des agents d'accueil des musées. Depuis janvier, neuf d'entre eux bé-

néficient ainsi de cours d'anglais dispensés chaque jeudi par les professeurs du CUEEP du Littoral, le service de formation continue de l'Université. Un apprentissage qui se fera bientôt également sur le terrain, au sein même des structures culturelles. De quoi améliorer l'accueil du public dans les musées dunkerquois. ♦

Citoyenneté

Participer aux élections municipales

Les élections municipales auront lieu dans les 37 962 communes françaises les dimanches 9 et 16 mars.

A Dunkerque, les 51 bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h. Le jour de l'élection, vous devrez vous présenter au bureau inscrit sur votre carte d'électeur. Outre votre carte d'électeur, vous devrez présenter un titre d'identité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de combattant, carte d'invalidité ou militaire, permis de chasse... Le document doit obligatoirement comporter une photographie. Sont donc exclus le livret de famille et la carte de Sécurité sociale. Si vous n'avez pas votre carte d'électeur, vous pourrez quand même voter à condition de pouvoir prouver votre identité et d'être inscrit sur la liste d'émargement. À noter que les personnes issues des pays de l'Union européenne et inscrites sur les listes électorales sont également habilitées à voter pour les élections municipales. Rappelons par ailleurs qu'en raison des élections cantonales, deux bureaux de vote ont changé d'adresse : le bureau 2 est transféré au lycée de l'Île Jeanty, rue Waeteraere, et le bureau



12 est transféré à la salle de la Concorde, rue de la Concorde à Petite-Synthe.

Vote par procuration

Pour ceux qui seront absents lors de ces élections, il est encore temps d'établir une procuration. Pour ce faire, vous devrez vous rendre au commissariat de police muni d'une pièce d'identité et d'une attestation sur l'honneur précisant les motifs de l'absence. Les mandants, seuls habilités à effectuer les démarches, doivent se munir de l'identité de leurs mandataires, lesquels doivent être obligatoirement inscrits sur les listes électorales de la même commune. Aucun document n'est exigé, une simple attestation sur l'honneur suffit pour motiver la demande de procuration. Par ailleurs, pour les mandants qui ne peuvent se déplacer, un délégué peut se rendre au domicile le cas échéant. Une demande doit être adressée au service « accueil » du commissariat central de Dunkerque, 60 quai des Hollandais.

Transport

Enfin, les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer peuvent bénéficier d'un service de transport gratuit mis en place par la Ville pour aller voter. Il suffit pour cela de contacter la direction de l'état civil au 03 28 26 28 44. ♦

Info mairie

Petite enfance Garderie périscolaire

Pour inscrire votre enfant en garderie périscolaire, il vous suffit de retirer un dossier disponible soit en mairie de quartier, soit dans les écoles, soit directement auprès de la direction de l'enfance et de la jeunesse. Des pièces nécessaires sont à rassembler : une photo d'identité, le quotient familial, à défaut le dernier avis d'imposition, un RIB, une assurance responsabilité civile et une photocopie du carnet de vaccinations de votre enfant (BCG obligatoire). Une fois complété, le dossier est à déposer soit aux accueils des mairies de quartier,

soit directement auprès de la direction de l'enfance et de la jeunesse, 30 rue L'Hermitte à Dunkerque.
Tél. 03 28 26 29 52.

Action sociale Demande de logement

Si vous habitez Dunkerque, les demandes de logement social sont instruites par le service logement qui se situe dans les locaux du Centre communal d'action sociale, 10-14 rue de la Maurienne à Dunkerque. Les dossiers sont instruits sans rendez-vous du lundi au vendredi, de préférence le matin de 8 h 30 à 12 h 30. Afin de permettre l'in-

struction de votre dossier au plus vite, vous devez vous munir d'une pièce d'identité ou d'un livret de famille, des avis d'imposition ou de non-imposition des deux dernières années, des deux dernières quittances de loyer (ou d'une attestation d'hébergement), des deux dernières fiches de paie (prestations familiales, titres de retraite...) ou de l'avis de paiement Assedic et de la carte ANPE. À l'issue de l'entretien avec le conseiller du service logement, un numéro communautaire vous sera communiqué et vous permettra de déposer également un dossier auprès des différents bailleurs sociaux.
Tél. 03 28 58 87 10.

Propreté Lutter contre les tags

La ville de Dunkerque est dotée d'un service anti-graffitis depuis plusieurs années. Ce service procède, sur demande des administrés, au nettoyage des façades souillées par les tags. L'intervention est effectuée gratuitement dans la plupart des cas, mais ne comprend pas le ravalement complet des vitrines ou façades d'immeuble. Pour bénéficier de cette prestation, il convient au préalable de signer une convention avec la Ville. Renseignements dans les mairies de quartier ou contactez le 03 28 59 1234. ♦

Grand Large

Les premières habitations sortent de terre

Le quartier du Grand Large prend forme. Alors que les logements de fonction du nouveau lycée des métiers Guy Debeyre sont actuellement en construction, une première tranche de 216 logements individuels, intermédiaires et collectifs devraient prochainement sortir de terre. Parmi ces habitations, 128 seront en accession à la propriété par des promoteurs privés (Beci, Nexty et Palm Promotion) et 88 en location par des bailleurs sociaux (Cottage Social des Flandres et Maison Flamande). Au printemps 2008, les premiers éléments de la salle de sport du Grand Large devraient également être réalisés. Appuyé sur le fronton préservé d'un des ateliers des anciens Chantiers de France, ce gymnase de 1650 m² est dédié aux scolaires et aux associations. ♦



Service public

Deux messagers de quartier à votre service

Vous les avez peut-être déjà rencontrés en train de distribuer du courrier dans votre rue. Peut-être même avez-vous échangé quelques mots avec eux pendant leur tournée. Il ne s'agit pas de facteurs, mais de messagers de quartier. Jacques Quetel et Michèle Fischietti ne sont donc pas des postiers mais des personnels municipaux en insertion. Leur rôle est d'assurer la distribution des courriers concernant les réunions publiques organisées par la municipalité (ateliers de vie de quartier, ateliers de travail urbain, simple réunion d'information...) ou des informations travaux impliquant un secteur déterminé de la ville. Les deux agents ne se contentent pas de mettre le courrier dans la boîte aux lettres. Ils sont aussi en mesure de répondre aux demandes des habitants concernant ledit courrier et de se faire leur relais auprès des services des mairies de quartier pour tout autre problème les préoccupant. ◆



Sport

Un bâtiment modulaire à Tribut



La Ville prépare l'assemblage d'un bâtiment modulaire supplémentaire dans l'enceinte du stade Tribut. D'une superficie totale de 400 m² environ sur deux niveaux, cette nouvelle installation comprendra au rez-de-chaussée quatre vestiaires de 25 m² (avec douches associées), deux vestiaires pour les arbitres et des sanitaires, ainsi qu'à l'étage une salle de réception de 130 m², elle aussi pourvue de sanitaires dédiés. Depuis début janvier, une première

phase de travaux consiste en la réalisation de l'assise sur laquelle les 18 modules seront posés puis assemblés du 14 au 29 février. Géré par la direction des sports, ce nouvel équipement sera en outre doté d'un ascenseur spécifique aux personnes à mobilité réduite, installé quelques semaines plus tard. D'un montant de 723 000 €, ce bâtiment modulaire devrait ainsi être livré à ses différents utilisateurs pour début mars. ◆

Infos mairie

Jeunesse

Bougez avec Bus'Anim

Bus'Anim permet aux jeunes Dunkerquois de participer à des événements culturels et sportifs à moindre coût. Prochains déplacements le 6 février au Zénith de Lille pour le spectacle musical indien Bharati et le 2 mars à Paris pour le festival « Juste debout », l'événement mondial en matière de danse hip-hop. Tarif : 20 € (Dunkerquois) et 30 € (résidents de la Communauté urbaine). Le tarif comprend l'aller-retour en bus et l'entrée au spectacle. Tél. 03 28 26 29 60.

Encombrants

Consignes de collecte

Font partie des encombrants le vieux mobilier, les ferrailles diverses, les appareils ménagers, les sommiers et matelas, le bois, les débris de caves et de greniers ainsi que les emballages divers. Sont interdits les déchets de démolition, carcasses automobiles, objets tranchants, amiante, pneumatiques, résidus liquides, déchets d'activités professionnelles, déchets de chantiers, déchets végétaux excédant 1 m³, déchets toxiques ou dangereux. Tout déchet non transportable ne pourra pas être pris en charge, des déchetteries étant à votre disposition. Par ailleurs, la collecte ne sera pas réalisée dans les chemins privés. ◆

Prévention des risques
Nouvelle campagne de désamiantage

Dans le cadre de sa politique de santé et de prévention des risques, la Ville poursuit la mise en conformité des édifices publics avec la réglementation en matière de désamiantage. La décision a été prise par la municipalité de procéder à l'enlèvement de tous matériaux contenant des fibres d'amiante, y compris sous une forme estimée bénigne par le législateur. Au printemps dernier, les locaux de la trésorerie, rue Fockedeu, avaient ainsi été entièrement désamiantés. D'autres opérations relatives à la programmation 2007 sont menées dans les établissements du patrimoine public : la priorité a été donnée au secteur de la petite enfance avec la maison de quartier du Jeu de Mail (début janvier), la maison de quartier du Méridien (par étapes, de fin février à début avril), l'IME de Rosendaël (à partir du 18 février), la maison de quartier du Pont Loby (à partir de juillet), ainsi que le premier étage de la mairie de Malo (en décembre dernier) et le théâtre (ce mois-ci). Dans la plupart des cas, il s'agit de déposer des dalles de revêtement de sol qui contiennent des fibres d'amiante, également présentes parfois dans la colle utilisée. Un programme est en cours d'élaboration dans les autres bâtiments du patrimoine communal qui le nécessiteraient. ◆

Aménagement urbain

La ZAC du Pont Loby affiche complet

Créée en 1992 pour accueillir des logements et des activités économiques, la ZAC du Pont Loby affiche désormais complet le long de l'autoroute A16 à Petite-Synthe. 21 entreprises sont présentes sur le site. Elles sont accompagnées par un centre de formation (l'AFPI), les services de l'Hôpital à domicile de Flandre maritime, la maison d'accueil spécialisée de l'AFEJI et le siège de l'Union des industries et métiers de la métallurgie Flandre maritime (UIMM). Au total, ce sont 1 127 salariés qui travaillent au Pont Loby.

Concernant le volet logements, la ZAC comprend une centaine de maisons en accession à la propriété réparties en trois lotissements, et quasiment autant de logements locatifs, pour la plupart individuels. L'ultime chantier

en cours concerne un immeuble de 20 appartements du Cottage Social des Flandres, qui sera achevé au printemps rue de Bonn. Quant à l'ensemble de 14 maisons construit rue Beausoleil à l'arrière de l'enseigne Castorama, les dernières unités seront mises en location ces prochaines semaines également par le Cottage Social des Flandres. C'est d'ailleurs à cet endroit qu'a été aménagée une aire de jeux clôturée pour les enfants du quartier. En mars-avril, la société d'économie mixte S3D, aménageur de la ZAC, procédera à la réalisation des derniers éléments de voirie qui seront rétrocédés à la Communauté urbaine. La Ville prend pour sa part en charge les espaces verts publics, l'éclairage public et le mobilier urbain. ◆



Environnement

Composteur individuel

La Communauté urbaine de Dunkerque entame un plan de distribution de composteurs individuels. D'un volume de 230 litres et capable de recueillir les déchets verts tels que les tontes, les feuilles mortes, les branchages broyés, mais également les mouchoirs en papier, ce type de réceptacle permet en six à neuf mois d'obtenir un compost utile pour le jardin comme pour les jardinières et les plantes d'intérieur. Si la cam-

pagne devrait débuter par les villes de Lefrinckoucke, Zuydcoote et Bray-Dunes, toute personne intéressée peut dès à présent, quel que soit son lieu d'habitation communautaire, se rapprocher du service information et éducation au développement durable de la CUD (03 28 60 06 94) : en échange de son composteur, on lui demandera de participer à un stage d'une demi-journée sur les différentes méthodes de compostage. ◆